# Data Privacy e-learning Transcript

#### 1.2 Préambule

#### Bienvenue!

Je m'appelle Gabriele Thiede. Je suis la conseillère à la protection des données du CERN et la responsable du Bureau de la protection des données (ODP).

Si vous travaillez au CERN, ou si vous êtes un visiteur participant à une conférence au CERN ou un contractant du CERN, il est très probable que le CERN traite vos données personnelles pour, par exemple, gérer votre contrat, payer votre salaire ou émettre votre carte d'accès.

Le CERN respecte un cadre strict de protection des données et ne traite vos données que lorsque cela est nécessaire. Le CERN ne vend pas vos données et ne les utilise pas à des fins de marketing ou autres.

Vous – la personne concernée – êtes le seul propriétaire de vos données personnelles et ne les « prêtez » au CERN que pour que votre contrat puisse être établi, votre salaire versé ou votre carte d'accès émise. Vous disposez d'un droit légal sur vos données, ce droit constitue un élément essentiel de la politique de protection des données du CERN.

Le CERN a mis en place cette courte formation en ligne à l'attention de l'ensemble des personnes travaillant au CERN, afin d'expliquer comment le CERN traite vos données personnelles et pour vous donner un aperçu de vos droits en tant que personne concernée.

L'ODP est votre point de contact privilégié pour toutes les questions et besoins que vous pouvez avoir concernant vos données personnelles. Nous vous fournissons des conseils et vous assistons lorsque vous souhaitez exercer vos droits.

J'espère que vous apprécierez cette expérience d'apprentissage.

#### 1.3 Objectifs du cours

À la fin de ce module, vous serez capable :

- d'identifier les données personnelles
- d'énumérer les opérations de traitement typiques et de savoir quels sont les services responsables et les services de traitement ;
- de décrire les obligations du CERN en matière de traitement des données personnelles
- d'expliquer et exercer vos droits en tant que personne concernée.

### 2.2 Cadre de protection des données

En tant qu''organisation intergouvernementale, le CERN est soumis au droit international et doit édicter ses propres règles et règlements. Le CERN n''étant pas soumis à la législation nationale en matière de protection des données, la Circulaire opérationnelle n° 11 a été créée, conformément aux réglementations des États membres et de l'UE, afin de veiller à ce que les obligations du CERN et les droits des personnes concernées soient bien définis.

# 3.2 Qu'est-ce qu'une donnée personnelle?

Les données à caractère personnel, dites : « données personnelles », sont toutes les informations qui vous concernent.

En voici quelques exemples :

- Vos données biographiques
- Votre localisation géographique
- Vos caractéristiques physiques ou comportementales
- Les données relatives à votre lieu de travail
- Toute information concernant votre santé
- Vos opinions politiques ou croyances religieuses
- Votre situation financière
- La plaque d'immatriculation de votre voiture
- Votre adresse électronique

Littéralement toute information vous concernant.

# 3.4 Qu'est-ce qu'une donnée sensible?

avec le niveau de sécurité approprié.

Les données sensibles constituent une catégorie spéciale qui doit être traitée avec une attention particulière.

Les données sensibles constituent une catégorie particulière de données personnelles. Votre santé physique et mentale, vos données génétiques ou biométriques, votre origine raciale ou ethnique, votre orientation sexuelle et vos opinions politiques, vos croyances religieuses et vos positions philosophiques sont des données sensibles, qui doivent systématiquement être traitées

# 4.2 What is data processing?

Le « traitement » désigne toute opération que vous effectuez sur des données, que ce soit de façon automatisée ou manuelle. En voici quelques exemples :

- Lorsque vous vous inscrivez en ligne à une conférence, les organisateurs collectent vos données.
- Lorsque vous envoyez un courriel contenant des données personnelles, vous partagez ces données.
- Lorsque vous vous abonnez à une plateforme, les fournisseurs de services traitent vos données.
- Lorsque vous visitez des sites web, ils conservent des données vous concernant pendant un certain temps.
- Lorsque vous signalez un changement d'adresse de domicile, le CERN met à jour votre dossier personnel.
- La suppression de données est également un traitement de données.

Il existe bien entendu de nombreuses autres façons de traiter des données.

#### 4.3 Services

Au CERN, le traitement des données est effectué par des services. Il s'agit soit de services responsables, soit de services de traitement.

Le service responsable détermine pour son propre compte POURQUOI et COMMENT les données personnelles sont traitées. Le service responsable peut directement collecter les données auprès des personnes concernées ou déléguer cette tâche à un service de traitement.

Le service de traitement agit pour le compte du service responsable du traitement concerné et uniquement sur ses instructions.

## Exemple

Lorsqu'un visiteur se présente à l'entrée principale du CERN, la personne travaillant à la réception collecte ses données et demande au service responsable des bases de données de les stocker.

Ici, le visiteur est la personne concernée, la personne travaillant à la réception et le service responsable des bases de données sont les services de traitement des données. Les deux services de traitements de données ont reçu comme instructions, de la part du service de sécurité du CERN, de collecter et de stocker les données des visiteurs.

#### 5.2 Conditions de traitement

Quelles sont les exigences en matière de traitement des données ?

Le traitement est autorisé si un cadre juridique est en place et si les principes de traitement des données sont respectés par le service responsable.

Commençons par jeter un coup d'œil au cadre juridique.

### 5.3 Cadres juridiques

Avant de procéder au traitement des données, le service de responsable doit identifier un cadre juridique. Le plus courant, celui avec lequel vous êtes peut-être familier, est le consentement, ce qui signifie que vous acceptez un tel traitement.

Le consentement n'est pas le seul cadre juridique. La CO11 définit cinq autres cadres juridiques pour le traitement.

- 1. Le respect d'une obligation légale.
- 2. La poursuite d'un intérêt légitime, à condition que celui-ci ne l'emporte pas sur les droits à la vie privée de la personne concernée.
- 3. Sur la base de la conclusion ou de l'exécution d'un contrat avec la personne concernée, tel qu'un contrat de travail.
- 4. Pour la préparation de statistiques ou de recherches scientifiques ou historiques régies par les règles et les politiques internes, telles que les règles d'archivage du CERN.
- 5. En cas d'intérêt vital, lorsque sauver la vie d'une personne en cas d'urgence vitale nécessite le traitement de ses données et qu'elle n'est pas en mesure de donner son consentement.

Tous ces cadres juridiques ont le même degré d'importance.

#### 5.5 Conditions de traitement

Maintenant que nous connaissons les différents cadres juridiques, concentrons-nous sur les principes du traitement des données.

## 5.6 Principes de traitement des données

Tout traitement doit respecter les principes essentiels suivants:

Une finalité spécifique et légitime doit être définie

Le traitement doit être adéquat, pertinent et limité à la finalité définie et, si nécessaire, les données doivent être mises à jour

Le traitement doit être effectué de façon loyale et transparente

Les données personnelles ne doivent être conservées qu'aussi longtemps que cette conservation est strictement nécessaire

Des mesures de sécurité doivent être mises en œuvre.

Chacun de ces principes doit être respecté à tout moment.

### 6.2 Droits des personnes concernées

Nous avons vu que le service responsable a de nombreuses responsabilités. La CO11 vous accorde des droits concernant vos données personnelles.

Vous avez le droit d'être informé du traitement des données et de savoir quelles données sont traitées.

Vous pouvez accéder à ces données et les modifier, ou demander au service responsable de le faire.

Vous pouvez stocker et transférer vos données dans un format standard et raisonnable.

En cas de prise de décision automatisée ou de profilage vous affectant de manière significative, vous avez le droit d'exprimer votre point de vue et de le voir pris en considération.

Vous pouvez demander la suspension provisoire du traitement des données, et pouvez également vous opposer au traitement des données et contester la légitimité du traitement.

Enfin, vous avez le droit de demander l'effacement de vos données.

#### 6.3 Comment exercer vos droits

Chaque service responsable traitant vos données personnelles publie ses propres avis de confidentialité.

Ces avis vous indiquent quelles données personnelles sont collectées et ce que l'Organisation en fait, comment elle utilise vos données, avec qui elle les partage et combien de temps elle les conserve.

Dans chaque avis sur l'utilisation des données, vous trouverez non seulement des renseignements sur la manière dont vos données personnelles sont traitées par le service, mais aussi des informations sur comment exercer vos droits à l'aide du formulaire électronique spécifique.

Vous trouverez le lien vers le formulaire en bas de page.

En conclusion, la toute première chose à faire lorsque vous souhaitez exercer vos droits est de consulter l'avis de confidentialité correspondant.

# 6.5 Élargissez vos connaissances

Pour approfondir vos connaissances, consultez le site web du Bureau de la protection des données. Vous pouvez poser vos questions au conseiller à la protection des données et avez également la possibilité de suivre une formation en classe, cette formation a lieu régulièrement.

#### 6.6 Félicitations

Félicitations, vous avez terminé le cours sur la protection des données. Veuillez effectuer l'examen final sur le Learning Hub.